

INDEX.

A

	Nos.
ANNÉE SCOLAIRE :—	
Sa durée pour les écoles des municipalités rurales.....	119-121
“ “ “ villes et des grands villages.....	120-121
APPELS PORTÉS DEVANT LE COMITÉ CATHOLIQUE :—	
Comment ils doivent se faire.....	160
APPROBATION DES LIVRES :—	
Quand la demande d'approbation doit être transmise et ce qui doit l'accompagner	161
Rétribution qui peut être exigée pour l'examen d'un livre..	162
Un exemplaire de chaque édition doit être déposé au département de l'instruction publique.....	163
L'approbation d'un livre peut être retirée.....	164
Ce qui doit être imprimé sur la couverture du livre.....	165
Le comité catholique peut permettre qu'un livre soit modifié.	166
Le surintendant donne un certificat à l'éditeur d'un livre approuvé.....	163

ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ :—

Conditions de leur admission à l'examen	29-30
Conditions de l'examen.....	44-45-47
Peuvent être renvoyés en certains cas	46
Comment leurs réponses sont appréciées.....	48 à 50
Peuvent se présenter à une autre session.....	54
Programme sommaire de l'examen	64

B

BREVETS DE CAPACITÉ :—

Les instituteurs doivent en être pourvus.....	21
Sont valables pour toute la province.....	22
Sont de trois degrés différents.....	23
Doivent contenir la note de l'examen	52
Conditions pour être valides.....	56
Peuvent être annulés en certains cas.....	59 à 63